

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3397)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 900

présenté par

M. Dharréville, M. Nilor, M. Bruneel, M. Brotherson, Mme Buffet, M. Chassaigne, M. Dufrègne,
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 37

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 37 prévoit de faire porter à la Sécurité sociale le financement de l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI) qui était jusqu'à présent supporté par l'État. Dans la lignée du rapport Vachey, cette mesure témoigne du désengagement progressif de l'État.

Cette prestation doit continuer selon nous de relever de la solidarité nationale.